

CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE DU VÉGÉTAL

186 000 **PROFESSIONNELS**

au sein des

52 000 **ENTREPRISES**

réalisant

MILLIARDS € de chiffre d'affaires

LA PRODUCTION

du végétal

LA DISTRIBUTION **ET LA COMMERCIALISATION** LE PAYSAGE

Plus de

2900 **ENTREPRISES**

Près de

ENTREPRISES SPÉCIALISÉES

Plus de

31 000 **ENTREPRISES**

1,4 MILLIARD € **DE CHIFFRE D'AFFAIRES** 7,5 **DE CHIFFRE D'AFFAIRES** 6,6

MILLIARDS € **DE CHIFFRE D'AFFAIRES**

Plus de

16 500

EMPLOIS

(horticulteurs, pépiniéristes, semenciers)

56 000

(grossistes, jardineries, libresservices agricoles, fleuristes) auxquels s'ajoutent des magasins de la distribution non spécialisée et le commerce en ligne

113 500

(entrepreneurs du paysage, paysagistes concepteurs, engazonneurs, élagueurs...)

comme l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. Elle rassemble les dix organisations

est reconnue par les pouvoirs publics

Depuis le 13 août 1998, VALHOR

professionnelles de l'amont à l'aval de la filière du végétal et représente une filière économique de premier plan dans les territoires avec quelque 186 000 professionnels au sein de 52 000 entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires globalisé de 15 milliards d'euros.

SES MISSIONS

Fédérer, écouter et soutenir les professionnels du végétal sur les sujets partagés au sein de la filière pour leur permettre d'accomplir les transitions rendues indispensables dans le respect des nécessaires équilibres économiques du marché.

Source : VALHOR, Chiffres clés de la filière - Édition mars 2022



RETROUVEZ LE RAPPORT D'ACTIVITÉ EN VIDÉO SUR

valhor.fr







LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

SOMMAIRE

- 3 Le mot de la Présidente
- 4 Dialoguer, décider, s'engager
- 8 La force d'une filière et de ses actions collectives
- 12 Faits marquants
- 16 VALHOR se réinvente
- 19 Programme d'actions
- 20 Développer le potentiel économique des entreprises
- Répondre aux enjeux sanitaires du végétal, améliorer la qualité des produits et l'offre de services
- Favoriser la connaissance de la production et du marché
- Promouvoir le végétal, le savoir-faire des professionnels, la richesse des métiers de la filière et leur excellence, et attirer de nouveaux talents
- 44 Fédérer et renforcer le dialogue entre les organisations professionnelles
- 50 Merci à nos partenaires



e rapport d'activité qui s'étend sur la période juillet 2021 - juin 2022 amorce le début de mon mandat dans un contexte relativement favorable et à la suite de la reconnaissance par l'État du caractère essentiel du végétal en mars 2021, lors de la crise COVID-19.

Dès lors, le végétal n'a jamais été autant plébiscité par les Français, et les événements familiaux et professionnels ont connu une forte reprise. Cependant, la fin de l'année 2021 a vu une hausse des coûts de l'énergie et des matières premières qui s'est fortement accentuée au printemps 2022. Parallèlement, les bouleversements de la chaîne de production qui ont commencé lors de la crise sanitaire, se renouvellent puis s'intensifient avec le conflit en Ukraine. À cela s'ajoutent les conséquences du changement climatique particulièrement visibles cet été. Qu'il s'agisse de santé publique, de géopolitique, d'énergie ou d'environnement, ces crises nous rappellent combien ces problématiques mondiales impactent notre filière et bouleversent profondément le marché du végétal.

Dans un monde en pleine mutation. ces chocs nous invitent à nous réinventer collectivement : notre façon de travailler dans nos entreprises et de valoriser le végétal et nos savoir-faire. Depuis le début de la crise sanitaire, les professionnels de la filière ont fait preuve d'une formidable capacité d'adaptation pour continuer à proposer leurs produits et leurs services et ainsi répondre tant aux attentes des consommateurs qu'à celles des acteurs privés et publics. Ensemble, nous avons intensifié notre volonté d'engagement pour mener des transformations profondes en réponse aux grands enjeux, tels que la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, la logistique, la qualité sanitaire, le renouvellement de générations de professionnels du végétal ou encore les attentes sociétales à chaque échelle du territoire.

VALHOR, inspirée par la résilience des entreprises et l'engagement des professionnels, a décidé de repenser son positionnement et son identité. Fruit d'un travail collectif avec les dix présidents des organisations professionnelles de la filière, sa nouvelle vision « Le végétal est plus puissant qu'on ne le croit » se traduit par un logo symbole de mouvement et une signature fédératrice « Toutes les forces du Végétal ». Cette nouvelle identité s'adosse à un nouvel écosystème digital, car nous sommes convaincus de l'importance, pour tous les professionnels du végétal, de suivre régulièrement les actualités de la filière et d'accéder aux services proposés par VALHOR où qu'ils soient. Dans un contexte qui évolue rapidement, conserver le lien avec la filière et s'informer des actions mises en œuvre collectivement sont essentiels pour construire ensemble l'avenir de nos entreprises et de nos métiers.

Catherine Muller

Présidente de VALHOR

DIALOGUER, DÉCIDER **ET S'ENGAGER**

COLLECTIVEMENT

Une gouvernance renouvelée fin 2021

et assurée par des professionnels engagés

Pour réaliser ces missions, la gouvernance de VALHOR s'organise autour de la présidence des instances statutaires : conseil d'administration, bureau. assemblée générale.

Le conseil d'administration décide, tandis que le bureau met en œuvre les actions de chacune des 5 missions. Le suivi régulier est assuré par les groupes de travail. Les deux comités de filière, chacun regroupant les

présidents des fédérations professionnelles de deux collèges - production et commercialisation ou production et paysage - abordent les enjeux stratégiques et les sujets émergents propres aux secteurs de la commercialisation ou du paysage.

L'assemblée générale, avec ses 81 délégués désignés par les 10 organisations professionnelles, assure le contrôle de ces actions.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CŒUR DES DÉCISIONS

La nouvelle gouvernance de Catherine Muller avec le conseil d'administration et le bureau, depuis le 21 octobre 2021, a été l'occasion de repenser la mise en œuvre des actions pour toujours plus de résilience et d'efficacité dans la mission interprofessionnelle.

Cinq axes stratégiques constituent, tout particulièrement, le socle de son mandat de trois années :

- Assurer la notoriété et la reconnaissance de la filière et de l'activité des quelque 186 000 professionnels du végétal,
- Développer l'attractivité des métiers et susciter des vocations,
- Repenser le végétal au cœur des territoires pour contribuer à améliorer la ville de demain,
- Anticiper les nouveaux comportements des consommateurs pour mieux les satisfaire,
- Poursuivre les relations avec nos homologues européens.



Les présidents des dix organisations professionnelles aux côtés de Catherine Muller, présidente de VALHOR. De gauche à droite : Max Bauer (CR), Jean-Marc Lecourt (UFS), Henri Bava remplacé par Jean-Marc Bouillon (FFP), Benjamin Dejardin (JAF), Stéphane Frisson (Floralisa), Christophe Thibault (Felcoop), Catherine Muller (présidente de VALHOR), Marie Levaux (VERDIR), Laurent Bizot (Unep), Rolland de Boissieu (FGFP) et Farell Legendre (FFAF).

Dans le cadre de l'accord interprofessionnel 2021-2024, les dix présidents des organisations professionnelles unis au sein de VALHOR aux côtés de Catherine Muller, présidente, définissent la stratégie interprofessionnelle,

décident des actions à conduire, approuvent les budgets annuels et agissent au sein de nouveaux groupes de travail ou de nouvelles commissions relatives aux actions interprofessionnelles.

Les dix organisations professionnelles, représentées par vingt administrateurs leur président(e) et son suppléant - sont réparties en 3 collèges :

LES 5 MISSIONS DE VALHOR AU SERVICE DES PROFESSIONNELS DU VÉGÉTAL

Fixées par un programme d'actions collectives triennal. les 5 missions de VALHOR sont le fruit de l'accord interprofessionnel de financement conclu par les dix organisations professionnelles membres:

- Développer le potentiel économique, notamment par la certification. la qualification et la labellisation des entreprises dans le respect de la protection de l'environnement.
- Répondre aux enjeux sanitaires du végétal, améliorer la qualité des produits et l'offre de services, notamment en favorisant l'innovation et la recherche.
- Favoriser la connaissance de la production et du marché pour permettre l'adaptation de l'offre à la demande.
- Promouvoir le végétal, le savoir-faire des professionnels. la richesse des métiers de la filière et leur excellence, et attirer de nouveaux talents.
- Fédérer et renforcer le dialogue entre les organisations professionnelles pour porter les intérêts de la filière.

COLLÈGE PRODUCTION

Il représente de facon équitable les métiers et entreprises de la production



Fédération Française Coopération Fruitière Légumière Horticole et Mikaël Mercier

des Producteurs de l'Horticulture et des Pépinières et Véronique Brun



Fédération Nationale Union Française des Semenciers lean-Marc Lecourt et Gilles Ravot



et Pascal Curti

Coordination **Rurale Union** Nationale Max Bauer

COLLÈGE PAYSAGE

Il représente de façon équitable les métiers et entreprises du paysage et du jardin, sur les plans de la conception, de la réalisation et de l'entretien.



Union Nationale des Entreprises du Paysage et Vincent Adeline



Fédération Française du Paysage

Jean-Marc Bouillor

COLLÈGE COMMERCE

Il représente de façon équitable toutes les formes de commercialisation et de distribution horticoles.



Jardineries & Animaleries de France

Fleuristes Benjamin Dejardin Farell Legendre et et Français Pauly Françoise Liévin



Fédération Française Fédération nationale des Artisans des Grossistes en

Fleurs et Plantes et Élodie Baeten



Association des libres-services agricoles

Laurent Labattut



L'Interprofession est constituée des organisations professionnelles représentatives des secteurs de la production, de la distribution et du commerce horticole, ainsi que du paysage et du jardin.

Le 15 avril 2021, les dix présidents de ces fédérations ont signé l'accord interprofessionnel de financement du programme d'actions triennal. Selon la procédure fixée aux articles L.632-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime, une demande d'extension a été formulée auprès des pouvoirs publics. L'accord interprofessionnel actuel porte sur la période du ler juillet 2021 au 30 juin 2024. L'arrêté interministériel d'extension de l'accord interprofessionnel de financement (2021-2024) a été publié au Journal officiel le 9 octobre 2021. Cette extension rend les mesures prévues à l'accord - la déclaration d'activités et le paiement de la cotisation - obligatoires à tout professionnel exerçant tout ou partie de son activité dans le domaine de l'horticulture, de la fleuristerie ou du paysage.

LE BUREAU NOUVELLEMENT CONSTITUÉ AGIT



De gauche à droite : Jean-Sébastien Griffaton (vice-président, collège Production), Michel Audouy (secrétaire général, collège Paysage), Catherine Muller (présidente de VALHOR), Nicolas Leroy (vice-président, collège Paysage), Catherine Jousse (vice-présidente, collège Commercialisation), Pascal Mutel (vice-président, collège Commercialisation), Ollivier Ottenwaelder (trésorier, collège Production).

Autour de la présidente, le bureau composé de six professionnels élus, à raison de deux par collège, met en œuvre le plan d'action délibéré par le conseil d'administration.

Il confie l'exécution des actions à la délégation générale et en assure le contrôle.



LA FORCE DU COLLECTIF AU SERVICE DE CHAQUE PROFESSIONNEL DU VÉGÉTAL

Unir nos forces.

c'est permettre à l'ensemble de la filière de s'adapter, de se réinventer pour mieux faire face aux bouleversements économiques, sanitaires, environnementaux et sociétaux.

C'est aussi porter les intérêts de chaque professionnel de la filière et valoriser son savoir-faire et l'excellence des métiers du végétal.

ACCOMPAGNER LES FORCES VIVES DE LA FILIÈRE

Être aux côtés des professionnels du végétal,

c'est savoir les guider dans les transformations nécessaires d'aujourd'hui et de demain.

C'est les soutenir en créant les conditions favorables qui permettent de développer l'activité des entreprises et des marchés.

C'est avant tout incarner et promouvoir ces femmes et ces hommes, professionnels passionnés.

S'APPUYER SUR NOS FORCES POUR S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE PLUS RESPONSABLE

S'approprier collectivement les enjeux d'aujourd'hui et anticiper ceux de demain, c'est développer, pour l'ensemble de la filière, une démarche économique et sociale plus responsable.

En alliant la puissance du végétal et l'implication de chacun des professionnels, nous œuvrons chaque jour pour faire place au végétal dans la société de demain.

Quand toutes nos forces entrent en action, nous avons le pouvoir de rendre nos territoires non seulement plus verts mais aussi plus vivants.



LA FORCE D'UNE FILIÈRE

ET DE SES ACTIONS COLLECTIVES

Cotisations

Le financement des actions collectives

Dans le respect de l'accord interprofessionnel de financement 2021-2024 rendu obligatoire par arrêté interministériel du 4 octobre 2021, tous les professionnels du végétal sont appelés à cotiser chaque année.

Deux organismes sont chargés par VALHOR d'effectuer la collecte de la cotisation :

- La CCMSA pour les professionnels relevant des collèges Production et Paysage
- Intrum Corporate pour les professionnels relevant du collège Commercialisation, ainsi que pour les paysagistes-concepteurs et certains établissements spécifiques des collèges Production et Paysage.

Depuis cette année, afin d'anticiper l'obligation de dématérialisation des factures, les professionnels du collège Commerce ainsi que ceux des collèges Production et Paysage déclarant leurs cotisations via la DSN (Déclaration Sociale Nominative) peuvent télécharger directement leur facture sur leur Espace Pro.

Pour informer et accompagner les professionnels dans la création de leur Espace Pro, un courrier leur a été envoyé en tout début d'année. Puis, en février 2022, les professionnels rattachés à Intrum Corporate ont reçu une lettre les invitant à se connecter et à télécharger leur facture qui se trouve dans l'onglet « Factures de cotisation » de leur Espace Pro. Ce même onglet leur donne un accès aux différents moyens de paiement et, en cas de besoin, leur permet de poser des questions à VALHOR ou à Intrum Corporate. En parallèle, les professionnels dépendant de la MSA et déclarant via la DSN ont reçu en avril 2022 un courrier indiquant

la disponibilité de leur facture d'appel de cotisation sur leur Espace Pro et la possibilité d'y poser des questions auprès de VALHOR. En revanche, ces professionnels ne peuvent payer par le biais de l'Espace Pro et doivent obligatoirement déclarer et régler leurs cotisations par la DSN.

Pour les professionnels relevant de la MSA, mais non rattachés à la DSN, la procédure d'appel de cotisation reste la même que les années précédentes. Ainsi, la cotisation VALHOR est inscrite dans l'émission annuelle produite par la MSA. Ils sont néanmoins invités à créer leur compte dans l'Espace Pro afin de profiter des autres services mis à leur disposition.

Concernant le recouvrement par voie judiciaire, la législation impose de procéder à une tentative de médiation ou de recherche de solution amiable préalablement à toute poursuite devant les tribunaux. VALHOR a chargé les avocats du réseau Intrum Corporate de la représenter lors des recherches de conciliation. Rappelons qu'une grande majorité des dossiers en recouvrement se règlent à l'amiable entre VALHOR et le professionnel concerné. En cas de poursuite judiciaire, il est nécessaire de rappeler que plus de 98 % des jugements ont été favorables à VALHOR. Ce taux est stable sur les quatre dernières années.



DES OUTILS À TÉLÉCHARGER sur « Mon Espace Pro » www.espacepro.valhor.fr

Utilisation des fonds interprofessionnels (2021-2022)

5%

344 K€

FAVORISER LA CONNAISSANCE

DE LA PRODUCTION

ET DU MARCHÉ

pour permettre l'adaptation

de l'offre à la demande



3 625 K€

PROMOUVOIR LE VÉGÉTAL, LE SAVOIR-FAIRE DES PROFESSIONNELS,

la richesse des métiers de la filière et leur excellence, et attirer de nouveaux talents



RÉPONDRE AUX ENJEUX SANITAIRES DU VÉGÉTAL.

améliorer la qualité des produits et l'offre de services

notamment en favorisant l'innovation et la recherche

7%

448 K€

FÉDÉRER ET RENFORCER
LE DIALOGUE ENTRE LES
ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

pour porter les intérêts de la filière

\$11%

685 K€

DÉVELOPPER LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE,

notamment par la certification, la qualification et la labellisation des entreprises

dans le respect de la protection de l'environnement

DÉPENSES DE L'EXERCICE 2021-2022

6 326 K€)

7 355 K€

dont

6 941 K€ DE COTISATIONS

DES COMPTES CONTRÔLÉS ET PUBLIÉS

Par obligation comme par souci de transparence, les comptes sont dressés par un cabinet d'expertise comptable et soumis par audit via un commissaire aux comptes. L'Interprofession est soucieuse du respect des formes de la commande en pratiquant les appels d'offres et les mises en concurrence selon un guide de la commande dont elle s'est dotée.

En tant qu'Interprofession, l'activité de VALHOR est soumise régulièrement au contrôle général économique et financier de l'État. En outre, toute la gestion de l'Interprofession est soumise de droit au contrôle de la Cour des comptes.

Après l'assemblée générale annuelle, VALHOR publie ses comptes sur son site internet. Des annonces de cette publication paraissent dans la presse professionnelle (Fleurs de France, Jardineries, Espace Public et Paysage, En vert et avec vous, Le Lien Horticole, LSA, fleurnews.net, jardinerieanimalerie-fleuriste.fr et secteurvert.com), rendant compte de l'activité de l'année et mettant en valeur les principales actions financées et en invitant les professionnels à se rendre sur le site internet de VALHOR. Il s'agit d'œuvrer à la transparence quant à l'utilisation de la totalité des cotisations collectées pour réaliser le programme interprofessionnel.

9



Visite d'un aménagement par le jury technique des Victoires du Paysage.

Fonctionnement

Le pilotage et le suivi régulier des actions sont assurés par des groupes de travail et des commissions thématiques, avec la délégation générale.

Plus d'une centaine de professionnels, représentants de leurs fédérations et de leurs pairs, contribuent bénévolement à la démarche interprofessionnelle en partageant les sujets, en apportant leur vision de terrain sur les projets en cours et en défendant les intérêts de leurs métiers.

DÉLÉGATION GÉNÉRALE

La délégation générale, forte de ses collaborateurs permanents, assure la mise en œuvre et le suivi du programme d'actions, sous le contrôle du bureau. Près de

20
GROUPES
DE TRAVAIL
ou commissions

160
PROFESSIONNELS
BÉNÉVOLES



Visite du groupe de travail « Logistique » chez le grossiste Pomona TerreAzur à Rungis



2021-2022 EN IMAGES



Végétal Connect à Angers, table ronde VALHOR sur le thème : « Pots horticoles : quels défis pour la filière végétale ? »





Démonstration de fleuriste au Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité





Paysalia, avec la finale du Concours National de Reconnaissance des Végétaux





Réponse de VALHOR à la consultation publique sur le Plan d'action Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) du MTES





Élection de Catherine Muller, nouvelle présidente de VALHOR



2022



Les WorldSkills, une compétition d'excellence : 3 jours d'épreuves pour les métiers art floral, horticulture, jardinier-paysagiste et l'espace Skills Ambition « Les Métiers du Végétal »





Lancement de « Mon Espace Pro », dédié aux professionnels du végétal





Salon International de l'Agriculture. Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Julien Denormandie est venu à la rencontre des représentants de la filière du végétal saluer l'excellence des métiers.





Lancement de la 8^e édition des Victoires du Paysage





Baptême de la rose Honneur et Agriculture à Bagatelle par Catherine Muller, présidente de VALHOR





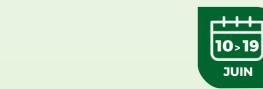
Visite d'étude du groupe Logistique aux Pays-Bas





La 19e édition des rendez-vous aux jardins soutenue par VALHOR, sur le thème « les jardins face au changement climatique »







VALHOR SE RÉINVENTE

POUR PORTER ENCORE PLUS LOIN LES CONVICTIONS DE LA FILIÈRE DU VÉGÉTAL

Une nouvelle identité

à l'image des professionnels

L'année 2021-2022, synonyme de bouleversements majeurs sanitaires, sociaux, économiques et environnementaux - marque une étape importante de transformation pour l'Interprofession.

Pour mieux anticiper et répondre aux attentes sociétales, rassembler la diversité des professionnels du végétal, VALHOR a choisi de se questionner sur sa raison d'être, son positionnement et son identité.

Fruit d'un travail collectif de plusieurs mois des dix présidents des organisations professionnelles unies au sein de VALHOR, cette nouvelle identité se veut le reflet de la richesse de la filière. L'écriture de la marque se simplifie en supprimant l'apostrophe pour mieux affirmer sa volonté fédératrice au service de la valorisation de l'horticulture française. Dévoilée en avant-première au mois de juin à Jardins, Jardin aux professionnels du végétal, elle exprime sa vision collective, en phase avec l'évolution des comportements des citoyens : oui, le végétal est plus puissant qu'on ne le croit.

Le nouveau territoire de marque de VALHOR donne un nouveau souffle à sa communication. Pour mieux traduire son évolution stratégique et les piliers de son identité, son caractère s'affirme avec la création d'un logo épuré et d'une typographie exclusive « VALHOR » inspirée du végétal. Engagée, expressive, vivante, tout en nuances de vert, elle s'exprime en majuscules pour mettre davantage en valeur la pluralité de ses champs de compétences. Un icotype fort, le « V », adossé à une palette de nuances de vert, incarne l'alliance de nos professions et vient signer nos engagements.

Adossée au logo, la nouvelle signature de VALHOR « Toutes les forces du végétal » incarne toutes les forces vives de la filière horticole dans leur diversité et leur richesse ainsi que la puissance du végétal.

Finalement, une marque plus puissante, totalement au service des enjeux de la filière d'aujourd'hui et de demain, au service du végétal et avant tout au service des professionnels.





Un virage digital en 2022

Préparation du nouveau site internet et lancement de « Mon Espace Pro », dédié aux professionnels

La stratégie de communication, sur la base d'un territoire de marque revisité, prend un nouveau virage digital.

Le nouveau site internet valhor.fr, en ligne depuis septembre 2022, a été totalement repensé pour les professionnels du végétal. Plus intuitif et désormais accessible sur mobile, il est doté d'un nouvel espace dédié aux professionnels, « Mon Espace Pro », qui conforte la démarche fédératrice.

Simple et collaboratif, « Mon Espace Pro » permet d'accéder à des contenus et des outils exclusifs (kits techniques, kits de communication, chiffres et tendances), à un espace collaboratif, à la gestion des

factures et cotisations, et à l'annuaire de la filière pour développer davantage l'activité de l'ensemble des professionnels du végétal. Première étape d'une transformation digitale, « Mon Espace Pro » rassemble aujourd'hui plusieurs milliers de professionnels connectés qui incarnent une filière engagée.



DES OUTILS À TÉLÉCHARGER sur « Mon Espace Pro » www.espacepro.valhor.fr



PROGRAMME D'ACTIONS

Développer le potentiel économique des entreprises



Répondre aux enjeux sanitaires du végétal, améliorer la qualité des produits et l'offre de services

Favoriser la connaissance de la production et du marché



Promouvoir
le végétal,
le savoir-faire
des professionnels,
la richesse des métiers
de la filière et leur
excellence, et attirer
de nouveaux talents

Fédérer et renforcer le dialogue entre les organisations professionnelles





C'est par la certification, la qualification et la labellisation des entreprises dans le respect de la protection de l'environnement que l'Interprofession vise à soutenir collectivement le potentiel économique des professionnels de la filière du végétal.

STRUCTURATION ET COMPÉTITIVITÉ

Optimisation des pratiques logistiques

Standardisation des motifs de non-conformité qui peuvent survenir à la réception d'une commande de végétaux

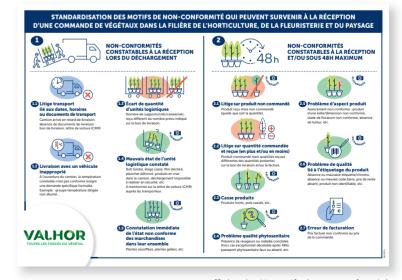
Des problèmes de non-conformité à la réception d'une commande de végétaux constituent une problématique qui débouche parfois sur des litiges entre clients et fournisseurs. Afin de faciliter la compréhension et de fluidifier la communication entre les partenaires de la chaîne logistique française, VALHOR a travaillé sur la standardisation des motifs de non-conformité constatables à la réception des végétaux, lors du déchargement et/ou sous 48 h maximum, d'un point de vue quantitatif et qualitatif. Les 12 motifs

de non-conformité définis sont listés dans une affiche qui a été mise à disposition des professionnels en novembre 2021.

La codification des 12 motifs de non-conformité à la réception d'une commande de végétaux nous permet de dédramatiser les litiges et de rentrer dans un mode vertueux de la relation commerciale en limitant les abus tout en passant par de la pédagogie.

Florian Bonnot

Directeur commercial du groupe coopératif Fleuron d'Anjou





DES OUTILS À TÉLÉCHARGER sur « Mon Espace Pro » www.espacepro.valhor.fr

Affiche des 12 motifs de non-conformité à réception d'une commande de végétaux.

Recensement des réglementations à appliquer dans le cadre du transport de marchandises et de la logistique urbaine

Au plus tard d'ici le 1er janvier 2025. 45 agglomérations de plus de 150 000 habitants doivent instaurer des « zones à faibles émissions mobilité » (ZFE-m) pour lutter contre la pollution émise par le trafic routier et améliorer la qualité de l'air en ville. La circulation des véhicules les plus polluants sera interdite dans ces zones. Cette fin accélérée de circulation des

moteurs thermiques ayant un impact sur la logistique urbaine, VALHOR a recensé les restrictions en place et à venir dans un fichier Excel mis à disposition des professionnels du végétal sur l'Espace Pro. Une action d'influence dans les agglomérations, dont le pilotage interprofessionnel en région est assuré par l'Unep-Les entreprises du paysage, a été engagée pour les sensibiliser aux besoins de notre filière.

Parallèlement, l'Interprofession œuvre afin de bénéficier de dérogations pour l'accès aux ZFE-m.

Gestion du plastique dans la filière horticole

Afin d'offrir des solutions concrètes, durables et efficaces à ses ressortissants pour la gestion des déchets plastiques professionnels et d'anticiper la Responsabilité élargie du producteur (REP) « Emballages professionnels » qui entrera en vigueur le 1er janvier 2025, VALHOR s'est rapprochée en 2021 de l'éco-organisme à but non lucratif reconnu par les pouvoirs publics A.D.I.VALOR, spécialiste de la collecte et du recyclage des déchets de l'agrofourniture. Après une phase de tests en entreprise et des travaux de pré-configuration économique, les deux partenaires ont confirmé par la voix de leurs instances en juin 2022 leur volonté de monter une filière nationale de collecte et de recyclage des poteries horticoles professionnelles usagées (godets, pots, conteneurs, barquettes, clayettes, coupes, jardinières...) opérationnelle dès début 2023. Le gisement est estimé à 4 800 tonnes par an. À ce stade, les plaques de semis et de transport ne sont pas concernées. Ce projet porté par VALHOR et A.D.I.VALOR a été lauréat de l'appel à projets « Structuration de filières agricoles et agroalimentaires » du Plan de relance de l'État en décembre 2021. Parallèlement aux travaux menés pour le recyclage des pots professionnels, l'Interprofession poursuit son action en

faveur de l'écoconception des poteries

horticoles et du recyclage des pots horticoles vendus aux ménages. Dans ce cadre, des échanges réguliers ont lieu avec les fabricants de pots, l'institut technique ASTREDHOR, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité et l'éco-organisme CITEO.



Vers un déploiement national...

Il v a 3 ans. nous nous sommes saisis du problème de gestion du plastique à tous les niveaux de la filière du végétal. Pour tous les professionnels - horticulteurs, pépiniéristes, semenciers, grossistes, fleuristes, jardineries, paysagistes -, il était inconcevable de ne pas anticiper ce sujet primordial. Nous avons pour ambition de créer, entre autres, une filière de recyclage des pots horticoles en plastique. Ensemble, nous anticipons et innovons pour trouver des solutions pertinentes répondant à l'enjeu du développement durable.

Mikaël Mercier

Pilote du groupe de travail « Écoconception et recyclage des pots horticoles »

EGALIM 2

VALHOR a suivi les travaux parlementaires qui ont abouti à la publication de la loi EGALIM 2 (loi n° 2021-1357 du 18 octobre 2021 visant à protéger la rémunération des agriculteurs).

En effet, l'esprit de la loi fait pleinement écho au plan de filière de VALHOR visant la structuration des relations commerciales amont-aval. Pour autant, les modalités d'application de la contractualisation

écrite obligatoire semblent inadaptées à la diversité des produits, des modes de production et des circuits de commercialisation de la filière.

Forte de ce constat, en février 2022, VALHOR a utilisé la possibilité offerte par la loi elle-même de demander à être exemptée de la contractualisation écrite obligatoire par la voie du décret. Ce projet l'élaboration de contrats adaptés à la filière contractualisation ayant pour objet de fixer

de décret doit paraître prochainement et - à ce stade - la filière est inscrite comme filière exemptée. Cependant, et afin de répondre à l'enjeu de structuration des relations commerciales amont-aval, VALHOR a engagé des travaux pour doter les professionnels d'outils d'aide à et conformes au droit. Deux groupes de travail - regroupant respectivement production/paysage et production/ commercialisation - se réunissent régulièrement, accompagnés par un cabinet d'avocats. Ils travaillent à l'élaboration d'un guide de la les notions et bonnes pratiques à avoir au sein des relations entre producteur et premier acheteur. Ils se penchent parallèlement à la rédaction d'un contrattype pouvant servir de base pour tout professionnel.

Il s'agit de simplifier le travail rédactionnel, de fluidifier les relations par un partage du même vocabulaire et de sécuriser les producteurs et leurs acheteurs.



filler du vefetal est une mer-antes e por, planers amazul, jeunes plants hortisoles, plantes se pu-antes e por, planers amazul, jeune planer planers planers, sous abris ou en plen ar r utbes...), différents modes de production (en planer terre, en contenens, sous abris ou en plen ar r utbes...), différents modes de production (en planers terre, en contenens, sous abris ou en plen ar r de commercialisation (vente direction), en contenens and contenens accusing a de commercialisation (entre direction), en contenens accusing a description of the contenens accusing an accusing a contenens acc

L'esprit de la loi fait pleinement écho à notre plan de filière visant une structuration des relations commerciales amont-aval. Cependant, les modalités d'application de cette loi, et en particulier ses articles 1 et 4, ne sont adaptées ni à nos entreprises, ni à nos marchés, et pourraient même s'avérer

> S'agissant de l'article 1" de la loi EGALIM II sur l'amont agricol

La loi EGALIM II est venue réformer en profondeur l'article L.631-24 du code rural et de la péche maritime et inverser totalement le principe jusqu'alors applicable en prévoyant désormais l'obligation, pour toutes les filières sauf exception, de conclure des contrats écrits et pluriannuels, pour la totalité

Les produits de notre filière, qui sont listés dans la partie XIII « Plantes vivantes et produits de la uns de notre hierer, qui sont isses dans la partie Alii « riontes vivantes et produits de la re-, « de l'Annexe i du Réglement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du nbre 2013, dit « Réglement OCM unique », seront directement concernés par ces nouvelles ons à compter du 1st Janvier 2023.

EXPORT - SALON INTERNATIONAL IPM ESSEN

Rendez-vous professionnel incontournable pour les producteurs souhaitant développer leur activité sur les marchés étrangers, le Salon IPM Essen fait partie des actions VALHOR pour le développement du potentiel économique des entreprises à travers un pavillon collectif « Choose France ».

L'édition 2022 a été annulée. L'Interprofession se prépare à accueillir une vingtaine d'entreprises sur le Pavillon lors de l'édition 2023 qui se déroulera du 24 au 27 janvier.

CERTIFICATION

VALHOR soutient la mission d'Excellence Végétale d'animation, de gestion, de défense et de promotion des labels interprofessionnels (Plante Bleue, Charte Qualité Fleurs et Fleurs de France) et des signes d'identification de l'origine et de la qualité (Label Rouge et Indication Géographique Protégée).



Label Rouge



Afin d'apporter aux consommateurs des garanties de qualité supérieure des végétaux, VALHOR soutient le développement du Label Rouge pour les produits de la filière de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. Depuis mars 2022, il existe désormais un Label Rouge sur les arbres fruitiers de jardin concernant les pommiers, poiriers, cerisiers, abricotiers et pruniers.

Les travaux se poursuivent au sein de sections spécifiques à chaque produit pour construire les cahiers des charges de nouveaux Label Rouge qui devraient ainsi voir le jour d'ici 2023 pour les plants potagers et les petits fruits, et d'ici 2024 pour les plants aromatiques. Une section spécifique pour les plantes acidophiles (camélias et rhododendrons) devrait être créée en 2024.

En tant qu'organisme de défense et de gestion pour les végétaux bénéficiant d'une habilitation Label Rouge, Excellence Végétale a développé des supports de communication à destination du grand public afin d'assurer la promotion des produits Label Rouge de la filière horticole. Le kit de communication peut être commandé sur le site www.qualite-plantes.org

PRODUCTEURS ENGAGÉS

PRODUITS CONCERNÉS dahlias, géraniums, rosiers, sapins de Noël, gazon

et arbres fruitiers

Chiffres au 30 juin 2022



24

Une première en horticulture : vers l'IGP Sapin de Noël du Morvan !

L'IGP est un signe européen qui identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique. L'IGP est liée à un savoirfaire, elle consacre une production existante et lui confère dès lors une protection à l'échelle européenne.

Excellence Végétale accompagne les entreprises dans la préparation des demandes d'IGP qui peuvent être un vrai moyen de se démarquer face à la concurrence étrangère. En juin 2020, l'association a ainsi déposé auprès de l'INAO le premier cahier des charges IGP horticole, concernant le sapin de Noël du Morvan, avec l'Association Française du Sapin de Noël Naturel (AFSNN) et la



Communauté de communes du Morvan. La demande d'IGP a été considérée comme recevable par l'INAO en octobre 2021. Le processus de reconnaissance d'une IGP, plus long et plus complexe que celui du Label Rouge, laisse espérer une commercialisation des premiers sapins de Noël du Morvan bénéficiaires de l'IGP d'ici fin 2023.





Plante Bleue et la HVE

La certification environnementale et sociale Plante Bleue est le signe de reconnaissance français d'une production respectueuse de l'environnement. Mise en place sous l'égide de VALHOR, cette certification est reconnue par le ministère en charge de l'agriculture et permet à son niveau le plus exigeant (Plante Bleue niveau 3) l'utilisation de la mention « Haute Valeur Environnementale » (HVE) comme pour les autres champs du domaine agricole.

269

ENTREPRISES CERTIFIÉES.

dont 73 certifiées « Haute Valeur Environnementale » (Plante Bleue niveau 3)

7 2 0 4

HECTARES CERTIFIÉS

Chiffres au 30 juin 2022



Charte Qualité Fleurs, la garantie d'un bouquet de qualité

Créée en 2007 à l'initiative des acteurs français de la production, de l'expérimentation et de la recherche, la Charte Qualité Fleurs est une marque qui a pour objectif de promouvoir le savoirfaire des floriculteurs français et d'apporter des garanties aux consommateurs sur la qualité, la fraîcheur et la tenue en vase (7 jours minimum) des fleurs et feuillages coupés qu'ils achètent.

À cet égard, des évolutions du référentiel Charte Qualité Fleurs sont en cours pour renforcer la traçabilité et intégrer des critères environnementaux relatifs à l'eau et à l'irrigation, à la protection des cultures et à la fertilisation.

L'Interprofession VALHOR est propriétaire de la marque et a délégué en 2022 à l'association Excellence Végétale l'animation, la gestion, la défense et la promotion de la Charte Qualité Fleurs.



Fleurs de France : le signe de reconnaissance des végétaux produits en France

Fleurs de France est la signature qui valorise les produits des entreprises françaises de l'horticulture et des pépinières auprès des consommateurs. Alors que ceux-ci sont de plus en plus attentifs à l'origine des biens qu'ils achètent, Fleurs de France apporte une réponse à cette préoccupation.

Fleurs de France véhicule également le message d'une production écoresponsable ou de qualité. Pour accéder à cette marque labélisante, les entreprises de production doivent être engagées préalablement dans une démarche environnementale ou de qualité reconnue (certification environnementale Plante Bleue, MPS, Agriculture biologique, Charte Qualité Fleurs). Pour accompagner les opérateurs

toujours plus nombreux à s'engager dans cette démarche, Excellence Végétale propose des kits de communication accessibles aux entreprises engagées.

1653

ENTREPRISES ENGAGÉES

dont:

461

PRODUCTEURS

97GROSSISTES

(512

ENTREPRISES
DE DISTRIBUTION

(512 jardineries, 242 détaillants non spécialisés, 1 commerce sans point de vente)

340 FLEURISTES

755

Chiffres au 30 juin 2022



L'innovation et la recherche représentent des atouts collectifs incontournables pour répondre aux enjeux sanitaires du végétal, améliorer la qualité des produits et l'offre de services.

ENJEUX SANITAIRES

Veille sanitaire - Loi Santé

L'arrêté interministériel du 4 septembre 2020 (dit « Loi Santé ») oblige depuis le ler juillet 2021 tout distributeur ou vendeur de végétaux susceptible de porter atteinte à la santé humaine à informer, préalablement à la conclusion de la vente, les acquéreurs des risques et, le cas échéant, des moyens de s'en prémunir.

VALHOR a accompagné les entreprises de la filière du végétal dans l'application de cette nouvelle réglementation en mettant à leur disposition un kit contenant :

- un guide de mise en œuvre pour les professionnels de la filière de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage décryptant l'arrêté pour chaque activité (commerce de détail physique ou à distance, commande publique, prestations de biens ou de services, etc.) :
- un fascicule recto verso à joindre aux réponses à des appels d'offres, où l'information sur les bienfaits du végétal et l'encouragement à se faire conseiller par un professionnel vient contrebalancer l'inquiétude que pourrait susciter l'annexe de l'arrêté qu'il faut désormais fournir; une clause à inclure dans les Conditions générales de vente (CGV) des entreprises; les affiches officielles du ministère de la Santé et de la Prévention à placarder dans les magasins, boutiques et stands.

Dans le cadre de son travail de veille règlementaire et de défense des intérêts de la profession, l'Interprofession a par ailleurs obtenu l'exclusion des primevères obconiques sans primine (et donc non irritantes) du champ d'application de l'arrêté.



Plantes exotiques envahissantes

Code de conduite professionnel relatif aux plantes exotiques envahissantes

Afin de montrer leur souhait d'exercer leurs métiers dans le cadre d'une activité durable, les professionnels de la filière, sous l'égide de VALHOR, se sont dotés depuis 2015 d'un Code de conduite pour réguler de manière volontaire les espèces envahissantes les plus problématiques.

430 ENTREPRISES ENGAGÉES

Le Code de conduite, accessible sur codeplantesenvahissantes.fr, intègre l'ensemble des plantes interdites par les réglementations européennes et nationales dans une « liste de consensus » soumise à restriction totale et va même au-delà, en proposant également une « liste des plantes soumises à recommandations » qui encadre les zones dans lesquelles certaines espèces peuvent être produites et commercialisées. Le contenu du Code de conduite professionnel est évolutif et s'enrichit progressivement avec l'étude et l'inscription de nouvelles plantes.

VALHOR représente la filière auprès du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour tout ce qui a trait à l'évolution de la réglementation nationale.

L'Interprofession et ses fédérations ont apporté leur contribution au « Plan d'action pour prévenir l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes 2022-2030 ».

INNOVATION

Des solutions concrètes





Pour conserver leur place sur le marché, les entreprises doivent s'adapter à l'évolution de leur environnement : tendances sociétales, enjeux environnementaux et sanitaires. VALHOR soutient des travaux de recherche et d'innovation réalisés par ASTREDHOR et Plante & Cité selon un programme qui sans cesse évolue selon les défis et opportunités de la filière.

À travers son soutien à différents travaux conduits par ASTREDHOR, Plante & Cité et Excellence Végétale pour le développement de certifications écoresponsables, VALHOR encourage les entreprises de la filière à réduire leur impact environnemental par l'optimisation des ressources – avec une attention particulière portée à la bonne gestion de la ressource en eau – et à s'engager pour la décarbonation de leurs activités. Ces améliorations continues des pratiques concernent l'ensemble des professionnels du végétal et contribuent à répondre aux attentes sociétales.

Michel Audouy

Secrétaire général du bureau de VALHOR

ZOOM SUR QUELQUES PROJETS SOUTENUS PAR L'INTERPROFESSION

Habitat et sources alimentaires pour la faune auxiliaire des cultures sous abris et d'extérieur

La Protection Biologique Intégrée constitue une solution visant à faire face à la présence de ravageurs dans les exploitations horticoles sans recourir à des produits phytopharmaceutiques de synthèse. Le lâcher d'auxiliaires est une solution intéressante mais pour maintenir leur présence dans les cultures, il est essentiel de fournir un habitat et des ressources alimentaires. C'est l'objectif du projet « Hab'Alim » d'ASTREDHOR, amorcé en 2020, qui s'intéresse non seulement à l'efficacité des méthodes visant à installer des habitats et des sources alimentaires complémentaires pour les auxiliaires, mais aussi à la viabilité économique de ces stratégies.



DES OUTILS À TÉLÉCHARGER sur « Mon Espace Pro » www.espacepro.valhor.fr

Contrôle biologique des cochenilles en horticulture

Les attaques de cochenilles sont une problématique sanitaire fréquente en horticulture ornementale, aussi bien dans les établissements de production que sur les points de vente des végétaux. Fruits de travaux de recherche sur l'optimisation du contrôle biologique des cochenilles en production,

ASTREDHOR a publié en juin 2021 des fiches à destination des professionnels (tels que le chef de culture, le responsable de la protection des plantes). Ces fiches permettent d'identifier les espèces de cochenilles, de connaître les plantes hôtes et les ennemis naturels recensés dans le projet : « COCHORTI ».



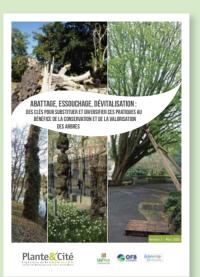
Fiche sur les cochenilles en production, ASTREDHOR, juin 2021.

Des enquêtes auprès des acteurs de la filière

Plusieurs projets de Plante & Cité concernent les méthodes de travail des professionnels en matière de paysage. Ainsi, afin de disposer d'une vue globale, le centre technique interroge régulièrement les entreprises pour partager des retours d'expérience : par exemple, sur les pratiques en matière de végétalisation des pieds d'arbres en milieu urbain ou les réseaux racinaires et enterrés en ville.

Dévitalisation des arbres

Plante & Cité a publié en mars 2022 le guide « Abattage, essouchage, dévitalisation : des clés pour substituer et diversifier ces pratiques au bénéfice de la conservation et de la valorisation des arbres » réalisé à partir d'un projet soutenu par VALHOR



et l'OFB (Ecophyto). Ce recueil accompagne les professionnels dans la gestion de l'arbre à travers plusieurs thématiques : conserver l'arbre vivant, dévitaliser autrement, conserver l'arbre mort, conserver la souche et valoriser les résidus.

ÉCHANGER ET PARTAGER LES CONNAISSANCES AUTOUR D'ÉVÉNEMENTS

Journées techniques & webinaires

Au-delà des guides ou autres supports écrits, Plante & Cité et ASTREDHOR organisent des événements physiques ou virtuels pour permettre un partage oral des connaissances et des échanges dynamiques avec les professionnels de la filière. Parmi les événements marquants de 2021-2022, on peut citer le webinaire ASTREDHOR sur la commercialisation des végétaux selon les usages, ou encore le webinaire Plante & Cité, ASTREDHOR et INRAE de restitution des travaux sur les alternatives aux buis et la gestion de la pyrale du buis.



Colloques scientifiques Colloque CCVS

Les 2^e Universités d'été du Conservatoire des Collections Végétales Spécialisées (CCVS) se sont tenues à Nantes les 2 et 3 septembre 2021, avec la participation de Mikaël Mercier, alors président de VALHOR. Elles ont été le cadre de la remise du Grand Prix des Victoires du Paysage 2020 à Mme le Maire de Nantes, Johanna Rolland. Soutenu par VALHOR, le colloque sur le thème « Les plantes passionnément : la diversité végétale au cœur du projet de paysage » a regroupé plus de 170 participants venant tant des services d'espaces verts des collectivités locales, de l'enseignement, de la recherche, des jardins botaniques, que des professionnels de la production ou du secteur du paysage.



La demande évolue et toute adaptation de l'offre à la demande implique de connaître au mieux la production française et le marché du végétal.

CHIFFRES ET ÉTUDES

Analyse d'un panel de consommateurs de végétaux



Le panel consommateurs Kantar en végétaux d'ornement constitue pour les entreprises un outil majeur dans le suivi des achats des particuliers en végétaux et prestations pour le jardin.

7000

FOYERS INTERROGÉS

chaque mois sur les achats de végétaux

20

SUPPORTS D'INFORMATIONS

à destination des professionnels (rapport complet, infographies) sur les données 2021

Cette année, la comparaison entre l'évolution des achats en valeur et celle en volume et les premiers chiffres de 2022 ont été particulièrement précieux au regard de la situation inflationniste.

Fin 2021, l'enquête sur les achats des Français en prestations pour le jardin et la terrasse a permis d'identifier l'évolution du marché par rapport à 2019 et quelques spécificités à suivre, telles que les consommateurs pratiquant le télétravail et les achats de prestations via une jardinerie.

Issu des déclarations de 7 000 foyers, le panel consommateurs Kantar pour VALHOR et FranceAgriMer permet aux professionnels de la filière du végétal d'avoir tous les ans une vision des achats des Français en arbres, plantes et fleurs sur l'ensemble des circuits de distribution. Cet outil constitue un véritable atout pour un pilotage plus fin des entreprises.

Jean-Sébastien Griffaton

Vice-président du bureau de VALHOR

WEBINAIRE VALHOR ET FRANCEAGRIMER

« Achats des Français en végétaux et prestations pour le jardin - Profils et comportements des consommateurs, quoi de neuf en 2021 ? »

Le 19 mai 2022 s'est tenu un webinaire animé par Kantar sur les achats de végétaux et de prestations pour le jardin réalisés en 2021 auquel plus de 150 personnes ont participé.

Suivi de la conjoncture des entreprises Étude COVID-19

Au cours de l'été 2020, une large enquête auprès des entreprises spécialisées de la filière avait permis de dresser un premier retour de l'impact du premier confinement sur les entreprises spécialisées de la filière du végétal. Une seconde enquête menée durant l'été 2021 a servi à affiner les résultats de la première vague d'enquête grâce aux bilans comptables des entreprises. Les résultats ont été diffusés à l'automne 2021.

Baromètre paysage

Tout comme le panel consommateurs Kantar, le baromètre semestriel d'activité des entreprises du paysage permet un suivi de la conjoncture en interrogeant ici les entreprises. Il analyse l'évolution de l'activité des entreprises du paysage en création et entretien des jardins et espaces verts pour les trois types de clientèle (particuliers, entreprises privées, établissements publics). L'étude indique également quelles sont les principales préoccupations des chefs d'entreprises et les perspectives des mois à venir en termes de marché, de marges et d'investissement.

Suivi de l'activité des entreprises de la filière

Pour agir au mieux au service du développement des entreprises de la filière et plus largement du marché, il est essentiel de connaître comment le nombre d'entreprises, d'emplois ou encore le chiffre d'affaires des secteurs évoluent.





C'est pourquoi, depuis plusieurs années, VALHOR mène, selon les cas avec le concours de ses fédérations, des études sectorielles sur un solide échantillon d'entreprises.

- Chiffres clés des grossistes en fleurs et plantes
- Chiffres clés des fleuristes
- Chiffres clés des jardineries/graineteries
- Chiffres clés des entreprises du paysage
- Chiffres clés des paysagistes concepteurs et assimilés

Certaines de ces études (chiffres clés des grossistes et des paysagistes concepteurs et assimilés) bénéficient d'un soutien financier de FranceAgriMer.

Depuis 2022, VALHOR co-finance avec FranceAgriMer l'Observatoire des données structurelles des entreprises de production. Cette enquête exhaustive qui est réalisée tous les deux ans dresse notamment un état des lieux des entreprises horticoles et des pépinières à l'échelle nationale et régionale, et caractérise la mise en marché: zone géographique, clients, catégories de végétaux.



DES OUTILS À TÉLÉCHARGER sur « Mon Espace Pro » www.espacepro.valhor.fr Près de

5000

ENTREPRISES/AGENCES INTERROGÉES

À ces enquêtes s'ajoutent d'importantes recherches complémentaires pour obtenir ainsi certaines données manquantes et fiabiliser les résultats.



RAPPORTS D'ÉTUDE

mis à disposition des professionnels dans l'Espace Pro

VEILLE

Réalisée quotidiennement, la veille apporte un éclairage supplémentaire sur le contexte de la filière et les facteurs susceptibles d'influencer son environnement : suivi de l'actualité nationale et internationale, des tendances sociétales et de consommation, de l'opinion des Français, des tendances en matière de stratégie d'entreprise, des analyses, avis et conseils d'experts de la filière du végétal en France ou à l'étranger ou encore des études scientifiques renforçant l'argumentaire sur les bienfaits du végétal.

Ces travaux servent régulièrement à nourrir la réflexion lors de réunions de travail et sont diffusés via la newsletter VALHOR EN VEILLE (anciennement En Quête de Vert).



La stratégie de communication collective a pour mission de développer les marchés, celui des particuliers comme celui des commanditaires privés ou publics. Elle a aussi pour objectif de valoriser les nombreux bienfaits du végétal dans nos vies et son rôle majeur pour contribuer à répondre aux multiples conséquences du changement climatique.

COMMUNICATION GRAND PUBLIC

Valoriser le végétal et les professionnels tout au long de l'année

Temps forts Automne

Du 22 septembre au 15 octobre 2021, avec le message « L'Automne, tout sauf monotone, c'est le moment de planter! », VALHOR a renouvelé sa campagne digitale de communication automne autour du programme Mission : Végétal pour rappeler au grand public que cette saison est propice à la plantation et donc à la réussite de leurs projets de végétalisation. Cette action de communication a permis de dynamiser les ventes d'automne.

Concrètement, cette campagne était présente sur 6Play avec Mission : végétal, le site de Mission : végétal et les réseaux sociaux. Les professionnels étaient invités à relayer le message sur leurs canaux de communication et leurs points de vente grâce au kit digital dédié.

Campagne Fêtes de fin d'année



Pour soutenir la vente de végétaux d'intérieur à l'occasion des fêtes de fin d'année dans un contexte sanitaire qui fragilise la consommation, VALHOR a lancé une campagne de communication multicanale visant à promouvoir le rôle du végétal dans l'ambiance chaleureuse de ces fêtes. Tout comme la campagne automne, les professionnels du végétal ont pu relayer le message dans leurs points de vente et sur leurs canaux de communication en téléchargeant gratuitement un kit de communication.



Campagne Fête des grands-mères

Evénement qui reste à développer, la fête des grands-mères constitue une occasion de valoriser le végétal dans les moments de famille, mais aussi d'installer l'achat de végétaux pour offrir dans les pratiques de consommation des jeunes générations. C'est dans ce contexte que VALHOR a lancé une campagne multicanale « Offrez de la couleur, offrez des fleurs!» avec les réseaux sociaux Mission : Végétal, une diffusion M6 / 6Play et un jeu-concours. Relayé également sur Fun Radio par le biais d'un partenariat avec la radio, ce message a été massivement entendu par les 18-35 ans pour mettre en lumière les émotions et les bienfaits du végétal.



Un kit de communication disponible sur « Mon Espace Pro » a permis aux professionnels du végétal de relayer cette campagne de communication auprès de leurs clients actuels et potentiels.



Parole de fleurs et pro végétal

De façon complémentaire, à travers l'action Paroles de Fleurs, des partenariats ont été conclus tout au long de l'année pour développer le réflexe fleurs et plantes auprès du grand public.

Temps forts Printemps

Le printemps représente de loin la période la plus importante pour les achats de végétaux d'extérieur. Alors que la situation sanitaire et économique modifie les priorités des consommateurs,



l'Interprofession a souhaité mettre en œuvre une action de communication pour accompagner les professionnels dans le lancement de cette saison. Autour du message « Qui aime le printemps jardine au bon moment!», cette campagne de communication célèbre l'arrivée des beaux jours en valorisant les bienfaits du végétal dans une ambiance conviviale. Pour une diffusion efficace, cette opération combine présence sur la plateforme digitale 6Play. les réseaux sociaux (comptes Facebook de M6 et Mission : Végétal, compte Instagram) et jeu-concours. Pour soutenir les entreprises mobilisées dans cette période stratégique, un kit de communication est mis à disposition des professionnels sur « Mon Espace Pro » avec des bannières, des bandeaux et des posts pour une communication digitale.



DES OUTILS À TÉLÉCHARGER sur « Mon Espace Pro » www.espacepro.valhor.fr

Répondre aux attentes sociétales et environnementales par des opérations événementielles

Semaine du jardinage pour les écoles



Chaque année en mars, la Semaine du jardinage pour les écoles organisée par la Fédération des Jardineries et Animaleries de France, Semae et VALHOR est un événement incontournable pour sensibiliser les enfants des classes maternelles et élémentaires au végétal et à ses enjeux. Des professionnels de jardinerie et des pépiniéristes proposent des animations de jardinage dans leur magasin et donnent aux enseignants de précieux conseils pour réaliser un projet de jardinage à l'école. Au cours de l'édition 2022 sur le thème « Jardiner, c'est ma nature! », 300 jardineries ont ouvert leurs portes à 30 000 enfants.

Semaine des fleurs pour les abeilles

Pour freiner la diminution de la ressource alimentaire des pollinisateurs, VALHOR organise depuis plusieurs années en



partenariat avec
l'Observatoire Français
d'Apidologie (OFA) la
Semaine des fleurs pour
les abeilles pour aider les
professionnels du végétal
à sensibiliser les citoyens
sur le rôle qu'ils peuvent
avoir à travers le végétal
dans la protection
des pollinisateurs.
Dès le mois de mars,
les professionnels sont
invités à participer à cet

événement national grâce à des kits de communication mis à leur disposition. De nombreux contenus sont disponibles : affiches, flyers, fiche conseils, brochure et pique-pots, pour valoriser en point de vente les plantes mellifères et attirer l'œil des clients.

Le nombre de participants à la Semaine des fleurs pour les abeilles progresse chaque année. En 2022, 1 200 entreprises ont participé à cette opération citoyenne.

Agir pour que chacun accède aux bienfaits de la nature est notre raison d'être. Cela implique une grande responsabilité vis-à-vis de nos collaborateurs, de nos partenaires, mais aussi au niveau de notre offre, notamment dans la conception de nos produits. Sensibiliser nos clients à l'impérieuse nécessité de préserver la biodiversité pour la pollinisation des plantes dans les jardins, le maintien de la fertilité des sols et susciter l'engagement de nos communautés dans la protection de la nature sont des axes majeurs de notre politique RSE.

Florence Foucher

Responsable QHSE chez InVivo Retail

COMMUNICATION DONNEURS D'ORDRE

Mettre en lumière les commanditaires

Les Victoires du Paysage



Avec le concours national des Victoires du Paysage, VALHOR a pour objectif de valoriser les professionnels du paysage en récompensant leurs maîtres d'ouvrage. En effet, il s'agit de mettre en avant les professionnels de la conception,



La 8º édition des Victoires du Paysage lancée en janvier 2022, a reçu l'adhésion des maîtres d'ouvrage et des professionnels : 63 candidatures ont été sélectionnées par le jury technique en juin 2022, ce qui représente autant de visites d'aménagements jusqu'à l'automne 2022 ; rendez-vous le 8 décembre 2022 pour la révélation du palmarès.

du chantier et les fournisseurs de végétaux autour d'une même réalisation en récompensant leur client, commanditaire de l'opération, qu'il soit maître d'ouvrage public, privé, ou particulier. Entre 2021 et 2022, des événements locaux ont été organisés pour remettre les trophées aux lauréats n'ayant pas pu se déplacer lors de la cérémonie des Victoires du Paysage 2020 (en ligne le 21 mai 2021 pour cause de Covid). Ces initiatives - en régions Hauts-de-France, Pays de la Loire, PACA, Occitanie, Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, ou regroupées pour les organismes HLM ou les promoteurs immobiliers - ont démontré leur pertinence en matière de retombées médias locales et de valorisation des équipes professionnelles auprès des maîtres d'ouvrage.

Fleurissement de la France



Le Label Villes et Villages Fleuris décerné par le Conseil national des villes et villages fleuris (CNVVF) constitue une démarche à forte notoriété qui révèle l'importance du végétal et des aménagements paysagers au service de la qualité de vie, de la valorisation du patrimoine local et de l'attractivité touristique et économique. Parce que le Label récompense les efforts de collectivités de toute taille et de leurs habitants, et participe à la valorisation du savoir-faire des professionnels, l'Interprofession apporte son soutien avec le Prix de la Diversité Végétale. VALHOR



Boubers-sur-Canche, Prix de la Diversité Végétale 2021

récompense ainsi les efforts de deux communes choisies parmi les labellisées 4 fleurs qui valorisent particulièrement la richesse de la palette végétale (en 2021 Boubers-sur-Canche & Conchy-sur-Canche)

Sensibiliser les décideurs à l'importance du végétal

Partenariat avec l'Union Sociale pour l'Habitat (USH)



La collaboration entre VALHOR et l'Union Sociale pour l'habitat a donné lieu à la publication du Cahier repères n° 96 Construire et réhabiliter avec le végétal, recueil publié par l'USH à l'attention de près de 800 organismes bailleurs sociaux adhérents.

L'Union Sociale pour l'Habitat et VALHOR ont identifié dès

la fin d'année 2019 de nombreux intérêts à porter des réflexions communes relatives aux liens existants et à les développer entre ses bailleurs sociaux et les professionnels du végétal pour faire place au végétal dans le parc d'habitat social.

Les enjeux du végétal au sein du parc locatif social sont nombreux, en ce qu'ils interrogent la qualité de l'aménagement et du paysage, le renforcement de la connexion à la nature des locataires, l'évolution nécessaire des pratiques professionnelles et l'importance de la maîtrise des coûts et des facilités de gestion.

Il a ainsi paru essentiel aux deux organisations professionnelles de conduire une étude visant à définir ce qu'apporte le végétal aux résidences locatives sociales et à aiguiller le cheminement d'une commande réussie en matière d'aménagement végétal, de la programmation à la gestion.

La présence de VALHOR a été

renouvelée à H'Expo, le salon adossé

au Congrès des HLM, à Bordeaux

Organisé autour d'une partie fondamentale sur les bénéfices du végétal pour les quartiers, leurs habitants et les organismes sociaux, et d'exemples récents de réalisations à plusieurs échelles, ce guide se veut pratique et démontre que le végétal et l'approche paysagère sont essentiels à la réalisation des projets d'habitat durables.





CITÉS VERTES EUROPE

L'ENA - European Nurserystock Association - bénéficie du soutien financier de l'Union européenne pour la conduite d'actions B2B, dans le cadre du programme Plus de cités vertes en Europe, sur trois ans de 2021 à 2023 qui s'inscrit dans la continuité du programme 2018-2020. 13 pays participent à ce programme : France, Allemagne, Belgique, Bulgarie, Danemark, Grèce, Hongrie, Italie, Irlande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Suède.

Pour la France, c'est VALHOR qui met en œuvre les actions soutenues par l'Europe. Celles-ci sont identifiées par le logo Enjoy it's from Europe, qui est la signature des programmes de promotion des produits agricoles de l'Union européenne.



DES OUTILS À TÉLÉCHARGER sur « Mon Espace Pro » www.espacepro.valhor.fr

en septembre 2021. Ce partenariat s'est étoffé avec plusieurs participations au cycle de conférences du salon, et une séquence événementielle de remise des Victoires du Paysage aux bailleurs sociaux lauréats en 2020.

Participation à l'Action Cœur de ville pour les élus et institutionnels



Dans le cadre du dispositif gouvernemental Action Cœur de ville, VALHOR a conclu un partenariat avec le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires afin de participer aux travaux des instances consultatives du programme.

Des représentants de VALHOR sont invités à s'exprimer lors de certains Forums des solutions, cycle de journées d'échanges proposées aux 222 villes concernées par le programme. Le secrétaire général de VALHOR participe aux comités de pilotage technique et est consulté dans le cadre de la production des livrables que le ministère prépare pour les villes, à l'issue des Forums ou encore, via l'Agence nationale de la cohésion des territoires. VALHOR a activement contribué à la réflexion du Préfet M. Rollon Mouchel-Blaisot, directeur du programme, dans ses propositions pour la deuxième phase du programme Action Cœur de ville à partir de 2023 où le végétal et le paysage auront droit de cité.

> Le titre Valeurs Vertes a réalisé un tiré à part dédié au palmarès des Victoires du Paysage 2020, dans son numéro publié en septembre 2021 et distribué lors de la rencontre Cœur de ville le 7 septembre 2021 à Paris.



Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité



VALHOR était présente au 103° Congrès qui s'est déroulé à Paris et a offert aux maires et présidents d'intercommunalités

de France une ambiance végétale sur la place centrale de l'événement avec la mise en place d'une haie naturelle installée par une entreprise du paysage et une démonstration de fleuriste, très appréciée des congressistes.

Le Congrès des maires est l'occasion d'aller à la rencontre de plus de 11 000 maires et de présenter entre autres le plaidoyer « La Ville-Nature : un défi à portée de main », un outil qui propose des solutions concrètes aux communes pour intégrer le végétal dans leurs aménagements et améliorer la qualité de vie de leurs habitants.



Assises nationales de la biodiversité

VALHOR était présente aux Assises nationales de la biodiversité à Sénart les 3 et 4 novembre 2021. Ce partenariat a donné l'occasion d'une présentation par ASTREDHOR des travaux ALT'CIM sur la végétalisation des

cimetières et des espaces délaissés en ville.

Ville Nature plateaux radio

radio. immo



Initié en 2021, un cycle d'émissions sur Radio Immo et Radio territoria dédié aux mondes de l'immobilier et des élus s'est poursuivi en abordant les thèmes : « Biodiversité et paysage urbains : un nouveau trait d'union public-privé, de l'îlot bâti à la ville ? », « Nouvelles mobilités et nature en ville : un avenir fertile ? », enregistrées dans le cadre du Salon des Maires et des Collectivités Locales (SMCL) ; « Des logements et des arbres, une charte modèle en Nouvelle Aquitaine », dans le cadre du SIMI, et « Nature, ville et santé : les liaisons dangereuses ? » ; et une série d'émissions sur le site de Jardins, jardins, abordant les sujets de l'éducation au végétal dans les écoles, des jardins thérapeutiques et de la plantation des arbres en ville.

En moyenne

11 000

ÉCOUTES OU TÉLÉCHARGEMENTS

sur radio Immo et radio Territoria par émission

Données Google analytics et plateforme Saooti pour WebRadio





VALORISATION DE L'EXCELLENCE DES MÉTIERS

CONCOURS ET COUPES

Concours national de reconnaissance des végétaux



Afin de valoriser les compétences en botanique, VALHOR soutient l'organisation des concours régionaux de reconnaissance des végétaux et organise tous les deux ans une finale nationale en partenariat avec la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Initialement destiné aux jeunes en formation, le concours a ouvert depuis 2015 une épreuve dédiée aux professionnels de la filière du végétal. Les épreuves des catégories « Aménagements Paysagers » ou « Productions Horticoles » de l'édition 2021 se sont tenues au Salon Paysalia à Lyon le 1er décembre.



Concours National de Reconnaissance des Végétaux 2021

DEPUIS 2011

5 393

JEUNES

en sélections régionales

446 **QUALIFIÉS**

pour la finale nationale

122 **RÉCOMPENSÉS** par un prix

EN 2021

17

JEUNES APPRENANTS

PROFESSIONNELS RÉCOMPENSÉS



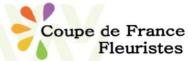
Le projet TEPIK, Test of Plant Identification and Knowledge, a été lancé par l'institut Agro Rennes - Angers en 2018. VALHOR s'est investi en 2021 et 2022 auprès des porteurs du projet pour contribuer à sa structuration juridique, à la construction d'un modèle économique et à la définition de ses objectifs, afin de le faire passer de sa préfiguration à un stade opérationnel, prévu en 2023.

Oue l'on soit intéressé par la vente, la production, la création ou le management, nos métiers attirent parce qu'ils répondent aux défis contemporains, parce qu'ils sont vecteurs d'émotion et de transmission et qu'ils s'inscrivent dans l'avenir.

Pascal Mutel

Vice-président du bureau de VALHOR

Coupe de France des Fleuristes



VALHOR est partenaire de la Coupe de France des Fleuristes, organisée par l'ANFF et la FFAF. La finale de la 50^e édition qui s'est déroulée à Hyères du 25 au 27 mars 2022 a été l'occasion de stimuler l'esprit d'excellence de la profession et de présenter au grand public des créations florales d'exception.



Médaille d'or : Benoît Barbin, au centre. Médaille d'argent : Kevin Billard, à droite. Médaille de bronze : Sylvie Deyris, à gauche.

Worldskills

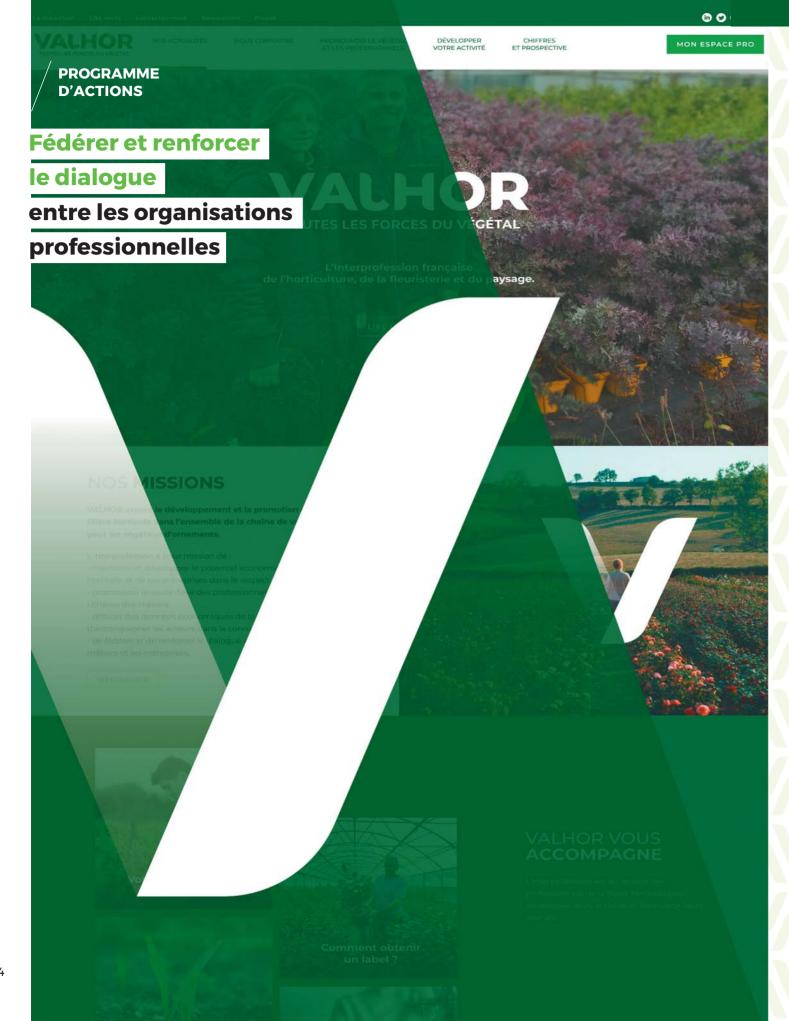


VALHOR a soutenu l'ensemble des 36 jeunes compétiteurs qui se sont mesurés durant 3 jours d'épreuves pour les métiers « Horticulture », « Art Floral », et « Jardinier-Paysagiste » du 13 au 15 janvier 2022 à Lyon. Venus défendre leur savoir-faire et leur région, 12 jeunes professionnels ont été médaillés et 3 d'entre eux ont décrochés leur place en Équipe de France des Métiers pour la finale mondiale à Shanghai fin 2022. La bulle des « Métiers du Végétal » mise en scène par VALHOR a permis de faire vivre aux visiteurs une expérience sensorielle et immersive inédite à la découverte des professionnels du végétal.



Concours Un des Meilleurs Apprentis de France

Le 26 juin 2022 s'est tenue la finale nationale d'un des Meilleurs Apprentis de France fleuriste à Lons-le-Saunier. Cette épreuve consacre l'excellence parmi les plus jeunes, futurs professionnels. VALHOR soutient ce concours en finançant l'achat des végétaux utilisés lors des épreuves. Sur 12 candidats, la moitié à obtenu le titre prestigieux de Meilleur Apprenti de France.



Travailler en concertation avec les organisations professionnelles et faire connaître les projets interprofessionnels pour permettre aux professionnels de s'approprier les actions et porter les intérêts de la filière.

INFORMATION AUPRÈS DES PROFESSIONNELS DU VÉGÉTAL

L'information aux professionnels, notre priorité

Salon et événements pros

La présence de VALHOR au Village Fleurs de France à Paysalia, salon dédié aux professionnels du paysage (30 novembre -2 décembre 2021), a permis à 41 pépiniéristes et horticulteurs d'échanger avec leurs clients et les professionnels du paysage français. Ce fut aussi l'occasion de communiquer sur l'excellence de nos métiers à travers le partenariat exclusif du Carré des Jardiniers, concours d'excellence des maîtres jardiniers, la remise des prix du Concours National de Reconnaissance des Végétaux à 17 jeunes futurs pro et 3 professionnels et la remise des Victoires du Paysage 2020 aux lauréats Rhône-Alpins : les villes de Villeurbanne, Claix et Argonay.

La refonte du site internet et création de « Mon Espace Pro »

VALHOR travaille sur un grand volet du chantier de transformation digitale autour de la refonte du site internet et de la création de « Mon espace Pro », espace dédié aux professionnels du végétal.
Ce travail est le fruit d'une réflexion collective, déclinaison de la nouvelle identité de marque.

Lancé en février 2022, « Mon Espace Pro » permet d'accéder à des contenus et des outils exclusifs (kits techniques, kits de communication, chiffres et tendances), à un espace collaboratif, à la gestion de ses factures et cotisations, et à l'annuaire de la filière pour développer davantage l'activité de l'ensemble des professionnels du végétal.

Newsletters

Des newsletters sont envoyées régulièrement aux professionnels du végétal et autres acteurs de la filière afin qu'ils restent informés des actualités et des actions qu'ils peuvent s'approprier.

VAL'HOR INFO (anciennement Flash Info) informe des actions interprofessionnelles de la filière du végétal et présente des outils destinés aux professionnels.

VALHOR EN VEILLE (anciennement En Quête de Vert) sert de veille aux acteurs de la filière du végétal et rapporte les tendances.

La lettre Cité Verte partage des arguments, conseils, témoignages, projets ou encore événements pour replacer le végétal au cœur des espaces de vie.

Réseaux sociaux





Le compte LinkedIn de VALHOR informe les professionnels présents sur ce média des actualités et des actions menées qu'ils peuvent s'approprier.

Le compte Twitter @val_hor apporte une information brève sur les actualités de la filière à un large public de professionnels, d'acteurs institutionnels ou de journalistes. Ce support d'information est l'occasion de relayer les initiatives conduites avec ses partenaires agissant en faveur du développement de la filière du végétal.

INFLUENCE ET NOTORIÉTÉ DE LA FILIÈRE

À l'échelle régionale et nationale

La défense des intérêts de la filière est une des missions interprofessionnelles. Par des actions d'influence auprès des pouvoirs publics européens, nationaux, territoriaux, VALHOR porte la voix des professionnels du végétal, renforce la notoriété de leurs actions et de leurs savoir-faire.

Dans le respect des règles de transparence fixées par la loi Sapin II (loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique), VALHOR est enregistré au registre des représentants d'intérêts auprès de la Haute autorité sur la transparence de la vie publique (HATVP) et déclare ses actions d'influence. Tout au long de l'exercice annuel, la présidence de VALHOR s'est attachée à représenter dignement la filière du végétal devant les instances nationales et à défendre les principaux dossiers interprofessionnels.

Participer aux débats du Varenne de l'Eau

VALHOR a porté la voix des professionnels lors des débats du Varenne de l'Eau, clôturé en février 2022. La filière propose de répondre aux défis de l'eau à travers différentes pistes construites en étroite collaboration avec les fédérations professionnelles : assurer l'équilibre entre

Toujours pour défendre la filière du végétal et plus spécifiquement dans le cadre de vie des citoyens, VALHOR entretient régulièrement des relations avec les associations d'élus qui s'associent aux actions de VALHOR ou en sont partenaires : AMF, Villes de France, Intercommunalités de France, l'Association des Petites Villes de France, France-Ville-Durable et l'Union Sociale pour l'Habitat.

la variété et la qualité des produits horticoles, diffuser les pratiques pour renforcer la résilience des plantes et améliorer la gestion de l'économie d'eau en production comme en ville.

Sensibiliser les collectivités locales

L'Interprofession a sensibilisé les collectivités locales concernées aux problématiques des zones à faible émission (ZFE-m) aux besoins des professionnels du végétal : intégrer les entreprises du végétal au calendrier dérogatoire. aider financièrement les professionnels du végétal pour l'acquisition de véhicules propres, planifier l'aménagement d'infrastructures d'avitaillement en énergies alternatives au diesel, créer un dispositif de stationnement facilité pour nos entreprises ou encore prendre en compte l'impact de la création de la ZFE-m sur les activités de certains commerces urbains et périurbains comme les jardineries.

En parallèle, elle a œuvré tout au long de l'année, et œuvre encore, pour la reconnaissance des fleurs, plantes coupées ou en pot comme des « produits périssables » menacés d'une altération rapide, pour bénéficier de dérogations pour l'accès aux ZFE-m.

Prévenir la propagation des EEE

Elle a apporté sa contribution, élaborée conjointement avec les fédérations professionnelles, au « Plan d'action pour prévenir l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes 2022-2030 » en répondant à une consultation publique en février 2022.

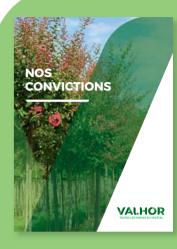
Maintenir la compétitivité des entreprises

Elle a répondu à la consultation publique de la commission européenne sur la feuille de route relative à la législation applicable aux végétaux produits à l'aide de certaines nouvelles techniques génomiques. Elle soutient la démarche européenne visant à proposer un cadre juridique applicable



aux plantes obtenues par mutagénèse ciblée et par cisgénèse, et à faire évoluer la réglementation sur les OGM, qui date de 2001, afin de l'adapter à l'état des connaissances scientifiques et à l'évolution des techniques de sélection variétale ces 20 dernières années. Pour des raisons d'adaptation au climat évidentes et pour maintenir la compétitivité des entreprises, VALHOR défend la possibilité de recourir à ces outils de sélection variétale performants et innovants pour proposer des plantes non OGM qui soient résistantes à la sécheresse, aux ravageurs et maladies, et nécessitant moins d'intrants. Elle a obtenu l'exclusion des primevères obconiques sans primine (et donc non irritantes pour la peau) du champ d'application de l'arrêté du 4 septembre 2020 relatif à l'information préalable devant être délivrée aux acquéreurs de végétaux susceptibles de porter atteinte à la santé humaine, valorisant ainsi le long et coûteux travail de sélection variétale réalisé par les obtenteurs. Dans le cadre de l'application de la nouvelle info-tri pour les emballages ménagers, entrée en vigueur le 1er janvier 2022, VALHOR a œuvré auprès des pouvoirs publics, de l'éco-organisme CITEO et de l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité pour que les spécificités de la filière du végétal soient prises en considération. Cette intervention

de l'Interprofession a permis l'obtention



VALHOR PARTAGE SES CONVICTIONS

Les recommandations de la filière pour le nouveau mandat ont été présentées à des décideurs publics et privés dans le cadre d'un déjeuner débat à Jardins jardin le 9 juin dernier.

Elles s'articulent autour de quatre convictions fortes :

- La filière joue un rôle central dans la transition écologique. Il faut donc donner sa place au végétal en tous lieux et en toutes circonstances.
- Elle est une filière d'excellence, compétitive et qui se renforce.
- · Elle s'inscrit dans les politiques de relance française et européenne.
- Elle propose en outre des emplois nombreux, en phase avec les aspirations pour des métiers qui ont du sens.

Ces mesures rappellent le rôle que doit jouer la filière du végétal dans la transition écologique. Elle doit pour cela être accompagnée par les pouvoirs publics dans sa transformation comme dans l'amélioration de ses pratiques.



À LIRE LA BROCHURE CORPORATE VALHOR sur **valhor.fr**

d'un délai pour l'écoulement des stocks de pots horticoles et chromos sans la nouvelle info-tri, sous certaines conditions. Face au conflit en Ukraine qui impacte les entreprises de la filière du végétal (hausse du prix de l'énergie, des intrants, des coûts de transport, désorganisation de la chaîne d'approvisionnement), l'Interprofession a lancé un appel à l'ensemble des acteurs économiques pour une filière horticole forte et résiliente face aux difficultés liées au contexte de guerre en Ukraine. Cet appel exprime la volonté d'engager l'ensemble des acteurs économiques de la filière à s'assurer de la juste prise en compte, à tous les maillons de la filière, de l'augmentation des charges et de l'évolution des prix de l'énergie, des intrants et du transport. Dans le cadre de l'étude PLAN (2018-2022) soutenue par le ministère en charge de la

Transition écologique et de la Cohésion des territoires, VALHOR et la Région Pays de la Loire, Plante & Cité a publié un ensemble de contenus pour favoriser l'intégration et la place du végétal dans la planification urbaine. En complément, l'Interprofession participe activement aux travaux du Conseil spécialisé Productions végétales spéciales de FranceAgriMer afin de suivre les politiques publiques menées par le ministère en charge de l'agriculture au profit des entreprises. À ce titre, FranceAgriMer dispose de compétences qui complètent celles de VALHOR, à savoir la connaissance de la filière et de son marché (cofinancement VALHOR - FranceAgriMer d'études récurrentes et ponctuelles) et le soutien à l'innovation (soutien à certains travaux



Cérémonie d'illumination du Sapin de Noël de l'Elysée.

Sapin de Noël

Pour la 14e année consécutive, VALHOR et l'Association Française du Sapin de Noël Naturel (AFSNN) ont installé le Sapin de Noël dans la cour d'honneur de l'Élysée, symbole fort de reconnaissance de toute la filière française du végétal. Cet événement emblématique a pour vocation, à travers le relai dans les médias, de sensibiliser le grand public à l'achat du sapin de Noël naturel à l'occasion des fêtes de fin d'année. Cette année, le choix a porté sur une décoration de bleu et de jaune pour représenter la présidence française de l'Union européenne au 1er janvier 2022.

conduits par ASTREDHOR).

Pour chaque dossier qui le nécessite et à la demande des fédérations professionnelles membres de VALHOR, l'Interprofession saisit le ministère concerné pour appuyer la défense des positions professionnelles partagées, particulièrement auprès des ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé ou des territoires ainsi qu'auprès du Conseiller du Premier ministre en charge des politiques agricoles.

À l'échelle internationale

VALHOR est membre de plusieurs associations internationales qui œuvrent comme elle en faveur du développement de la filière et de la défense de ses intérêts: l'European Nurserystock Association (ENA), Union Fleurs, AIPH. Concrètement, l'Interprofession suit ou participe aux travaux conduits par ces organisations internationales qui travaillent sur des thématiques diverses: suivi de la situation économique de la filière, santé du végétal, promotion du végétal en ville, etc.

RELATIONS PRESSE

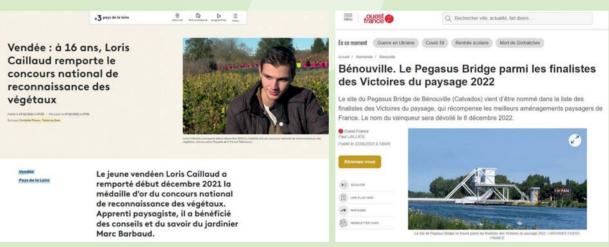
Afin de tenir informée la presse professionnelle ainsi que la presse grand public des actions menées et des prises de positions portées par l'Interprofession, les relations presse mises en place répondent à un triple objectif : augmenter la visibilité de VALHOR et des métiers qu'elle représente, renforcer sa crédibilité auprès des décideurs et des pouvoirs publics, et gagner en notoriété afin de multiplier les opportunités de la filière au niveau local, national et institutionnel. Pour l'année 2021-2022, les sujets majeurs portés par l'Interprofession se sont axés sur l'impact de la guerre en Ukraine et de la COVID-19 pour la filière horticole,

l'importance de la nature en ville et la sensibilisation du grand public aux bienfaits du végétal pour faire face au dérèglement climatique ainsi que la valorisation de nos métiers et savoir-faire.

CHIFFRES CLÉS 2021-2022

20 COMMUNIQUÉS DE PRESSE

2 010 ARTICLES







Merci à nos partenaires qui s'engagent à nos côtés!

VALHOR s'engage auprès de nombreux partenaires qui agissent pour la valorisation de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage.

LES RELATIONS AVEC L'ÉTAT : ADMINISTRATIONS ET AGENCES





Ministère de tutelle :

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

- Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique
- · Ministère de la Santé et de la Prévention
- · Ministère de la Culture
- Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
 - Ministère de la Transition énergétique

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES





LES PARTENARIATS AVEC LES TERRITOIRES

















LES PARTENARIATS AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES











LES PARTENARIATS AVEC LES ORGANISATIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL









LES PARTENARIATS AVEC LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES























ET BIEN D'AUTRES ENCORE.

VALHOR, octobre 2022

Rédaction: VALHOR avec Fabienne Jarry - Mise en page: Marianne Séguin & Cie - Impression: Sprint Crédits photos: VALHOR, Catherine de Torquat, Sylvain Barthélémy, Botanic/Audrey Bardou, ASTREDHOR/Corinne Bitaud, gettyimages, AMOMA, Kerisnel, Excellence Végétale, Plante & Cité/Maxime Guérin, ASTREDHOR, Plante & Cité, Pexels, VALHOR/Gulfstream/Shutterstock, VALHOR/Gulfstream/istock, Élysée, CNVVF, Radio Immo, GL Events/Nicolas Rodet, FFAF/Inka/Axel Damamme, France 3 Pays de la Loire, RFI, Ouest France, Détente Jardin

Connectons-nous sur valhor.fr









44 rue d'Alésia TSA 41454 75158 Paris Cedex 14 Tel: (33)1 53 91 09 09



